



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-7-11

PAR Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024100752-20221201-2022_7_11-DE

Reçu le 07/12/2022

Département de la

DORDOGNE

Séance du 01 Décembre 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Miallet

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

21/11/2022

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 36

Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

JL Faye a quitté la réunion à 19h

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

Acquisition d'une machine à point à temps automatique (PATA)

Suite à la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) devant l'assemblée et aux débats concernant le contenu de ce PPI, le conseil de communauté réuni le 12/10/2022 a validé l'achat d'une machine à Point à temps automatique (PATA) pour la voirie,

Il s'agit ici d'une opération de renouvellement de matériel (camion 1999, PATA 2004) avant que son coût d'entretien augmente considérablement et tant que sa valeur de revente représente encore une contribution financière à son renouvellement.

Le contexte économique actuel a deux effets ; la durée de validité des devis est écourtée (1 mois) et les délais de livraison se sont allongés (18 mois). Il est proposé d'acheter la machine à PATA via l'UGAP- L'Union des groupements d'achats publics qui est une centrale d'achat publique française, placée sous la double tutelle du ministre chargé du Budget.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20221201-2022_7_11-DE
Reçu le 07/12/2022

Garantissant ainsi le respect de la commande publique, l'achat à l'UGAP permet également de réaliser le montage porteur/machine à PATA avec une garantie de résultat dans le cadre d'une commande publique. Il n'est pas possible techniquement de n'acheter que le porteur neuf et d'y réadapter notre PATA car, le fournisseur de notre PATA n'existe plus. Le devis établi correspond à l'achat d'un porteur Renault sur lequel une machine à PATA de marque SECMAIR est adapté. Le montant total actuel est inférieur à 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, pour une livraison en 2024. Il y a un délai de 18 mois pour le camion et de 6 mois pour l'outil SECMAIR. Le montant maximal pour l'achat du camion est de 103 486 € TTC.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de voter une autorisation de programme pour l'acquisition de la totalité du matériel (camion + machine à PATA SECMAIR) pour 277 720 € HT, des crédits pour 103 486 € seront inscrits dans le projet de DM du budget principal pour l'acquisition du camion et le reste des crédits de paiement sera à voter à la réalisation en 2024 (réf. Articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT)**
- **Le bon de commande précisera que le paiement du SECMAIR ne sera réalisé qu'à réception de la globalité de l'outil (camion + PATA) après le vote du budget en 2024.**
- **AUTORISE son président à signer tout document relatif à ce marché.**

37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

